

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 1 of 15

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Numéro de la matière : **6160216**

Nom commercial : **L 92-ME RED**
Protective Coat red

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent de nettoyage, diluant ou additif dans l'industrie de décalcomanie céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH
Gutleutstraße 215
60327 Frankfurt am Main

Téléphone : +4969271160
Téléfax : +496927116333
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdb@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : +(1)-703-527-3887 appelez gratuitement

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 2 of 15

Conseils de prudence	: Prévention:	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	Intervention:	
	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
	P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
	Stockage:	
	P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	Elimination:	
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique : Eau
Polymère synthétique
alcool

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
éthanol	64-17-5 200-578-6 /	Flam. Liq. 2; H225	>= 25 - < 50
glycerol	56-81-5 200-289-5 /		< 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 3 of 15

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne PAS faire vomir.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.
 Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 4 of 15

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 5 of 15

diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 6 of 15

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
glycerol	56-81-5	VME (aérosol)	10 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
Remarques : Gants résistants aux solvants Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 7 of 15

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 12 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 8 of 15

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Indice de réfraction : Donnée non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Pas de dangers particuliers à signaler.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 9 of 15

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 10 of 15

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Composants:

éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 12 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): 9.268 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

glycerol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 51 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 500 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

éthanol:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

glycerol:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 11 of 15

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**éthanol:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

glycerol:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**éthanol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

glycerol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible
Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 12 of 15

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1170
IMDG : UN 1170
IATA : UN 1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ÉTHANOL EN SOLUTION
(éthanol)
IMDG : ETHANOL SOLUTION
(ethanol)
IATA : Ethanol solution
(ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 13 of 15

IMDG

Groupe d'emballage : II
 Étiquettes : 3
 EmS Code : F-E, S-D

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
 Instruction d'emballage (LQ) : Y341
 Groupe d'emballage : II
 Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A
 Catégorie de pollution : N/A

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 14 of 15

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

34	Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris)	2.500 t	25.000 t
----	--	---------	----------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

CH INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

L 92-ME RED		Protective Coat red	
Spécification du produit	RS_FP_304162	Date de révision	23.06.2015
Version	2.4	Date d'impression	22.09.2015
Numéro de la matière	6160216	Page	Page 15 of 15

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA), CH INV (Schweiz), MY INV (Malaysia) , TR INV (Türkei) , TW INV (Taiwan)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Texte complet pour autres abréviations

Flam. Liq. : Liquides inflammables

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.